



Frais d'assurance et de plan prévoyance

Par **Jonadege5754**, le **13/08/2011** à **13:11**

Bonjour,

Mon banquier m'avait suggéré il y a 2 mois de souscrire à une assurance vie ainsi qu'à un plan prévoyance, étant étudiante je lui avais dis que je ne pouvais pas me le permettre et que ça ne me serait pas utile. Hors 1 semaine plus tard je reçois chez moi 3 dossiers à compléter et à renvoyer, un pour l'assurance vie, un autre pour le plan prévoyance et un troisième pour une complémentaire santé. Ayant refusé d'y souscrire lors de notre entretien, je ne renvoi pas les dossiers, hors aujourd'hui, 2 mois après, je me rend compte qu'on a prélevé sur mon compte 4.63€ pour des frais d'assurances et 5.62€ pour un plan prévoyance. Est ce légal, a t'il le droit de prélevé sur mon compte alors que je n'ai rien signé ? Que puis je faire pour me faire rembourser ?

Merci par avance.

Par **Domil**, le **13/08/2011** à **14:20**

Non, c'est illégal, exigez le remboursement

Les conseillers perdent des primes quand on ferme le compte. Allez en ouvrir un ailleurs et fermez celui-là